

Conservatoire Municipal « Georges Brassens »

rue Joliot Curie – 57525 TALANGE ☎ : 03.87.70.91.16

E-mail : conservatoire@mairie-talange.fr / Internet : www.talange.com

 Conservatoire Municipal "Georges Brassens" de Talange

Année scolaire 2025/2026

Informations générales rentrée

1) Reprise des cours: Lundi 08 septembre 2025

2) Rencontre Professeurs, mise en forme des emplois du temps cours individuels

(Nouvelles inscriptions et réinscriptions)

- | | |
|--------------------------------------|---|
| - Jeudi 04 Septembre 2025 : | - 18h30: Prise horaire classes de : Chant, Flûte traversière, Violon, Violoncelle, Trombone, Trompette, Saxophone, Accordéon, |
| - Vendredi 05 Septembre 2025: | - 18h30: Prise horaire classes de : Flûte à bec, Clarinette, Batterie, Percussion, Piano, Guitare Basse, Guitare classique et moderne. |

3) Planning des cours Formation Musicale, Jardin et Éveil Musical:

- **Vous trouverez au verso les journées et horaires de cours proposés ; → → → → →**

- Il appartiendra à chaque inscrit de choisir la plage horaire souhaitée lors de l'inscription, selon les orientations pédagogiques retenues. Cependant, chaque création de classe et groupe restent conditionnés par un nombre suffisant d'inscrits ;

- L'orientation pédagogique retenue pour les élèves de classes de Formation Musicale ;
- La liste des livres de Formation Musicale ;
- Les journées de cours prévisionnelles des professeurs d'instruments

Seront affichés au Conservatoire (2^{ème} étage) **à partir du Mercredi 20 Août 2025**

et consultables sur le site Internet www.talange.com (Onglet « Culture Sport, Rubrique « Conservatoire »)

4) Planning des cours de Danse (éveil, initiation, classique et modern'jazz):

- Les journées, horaires, cours et composition des groupes seront affichés au Conservatoire (2^{ème} étage) **au plus tard à partir du Mercredi 20 août 2025**

et consultables sur le site Internet www.talange.com (Onglet « Culture Sport, Rubrique « Conservatoire »)

5) Portes ouvertes du Conservatoire :

Mercredi 03 septembre 2025, de 16h00 à 19h00

**Découverte, essai des instruments, du chant, de la danse et des activités petite enfance
Mini-concerts des enseignants**

Initiation gratuite sans engagement ! (dès 6 ans)

Flûte traversière, clarinette, saxophone, flûte à bec, violon, accordéon, piano, guitare basse, batterie, percussion, chant (individuel et chorales), éveil musical, violoncelle, danse classique et modern'jazz, éveil chorégraphique, trompette, trombone.

Sous réserve : guitare classique et moderne

Dans les locaux du Conservatoire et animées par les professeurs

En présence des professeurs, ces journées permettront au public de découvrir, essayer et s'informer sur l'ensemble des disciplines proposées par le Conservatoire Municipal.

Planning prévisionnel cours Formation Musicale, Jardin et Éveil Musical,

- Il appartiendra à chaque inscrit de choisir la plage horaire souhaitée lors de l'inscription, selon les orientations pédagogiques retenues ;

- Chaque création de classe et groupe sera conditionnée par un nombre suffisant d'inscrits ;

1) Petite enfance :

- Jardin musical (3 / 4 ans) : mercredi, de 11h15 à 12h00
- Éveil musical 1 (4 / 5 ans) mercredi, de 10h15 à 11h15
- Éveil musical 2 (5 / 6 ans) mercredi, de 09h15 à 10h15

2) Formation musicale

- 1^{er} cycle 1^{ère} année :
mardi, de 17h00 à 18h00
mercredi, de 09h45 à 10h45 (6-7 ans)
mercredi, de 14h00 à 15h00 (grand)
- 1^{er} cycle 2^{ème} année :
mercredi, de 10h45 à 12h00
mercredi, de 15h00 à 16h15 (grand)
vendredi de 17h00 à 18h15 (*selon nécessité*)
- 1^{er} cycle 3^{ème} année :
mercredi, de 10h30 à 12h00
mercredi, de 14h00 à 15h30
- Fin de 1^{er} cycle :
mercredi, de 09h00 à 10h30
mercredi, de 15h30 à 17h00
- 2^{ème} cycle 1^{ère} année :
mercredi, de 17h00 à 18h30
- 2^{ème} cycle 2^{ème} année :
mardi, de 17h30 à 19h00 (début 17h00 possible)
- Fin de 2^{ème} cycle :
lundi, de 17h30 à 19h00
- 3^{ème} cycle court :
(degré fin d'études): *plage horaire à déterminer à la rentrée selon nombre inscrits. (cours facultatif)*
- Adulte « initiation »:
mardi, de 19h00 à 20h00
- Adulte « intermédiaire »
plage horaire définitive confirmée ultérieurement
lundi, 19h à 20h / mercredi, de 18h30 à 19h30
- Adulte « confirmé »
plage horaire définitive confirmée ultérieurement
lundi, de 19h à 20h / mercredi, de 18h30 à 19h30
lundi, de 20h à 21h